



CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU « MILIEUX HUMIDES AGRICOLES » DU COPAGE EN LOZERE

Bassins Adour-Garonne et Haut Allier

La Cellule d'Assistance Technique aux gestionnaires de zones humides est un service d'accompagnement et de conseil technique pour une gestion durable des milieux. Il est proposé gratuitement par l'association COPAGE et ouvert à tous les agriculteurs gestionnaires de zones humides en Lozère.

INTITULE DE LA ZONE HUMIDE – NOM ET NUMERO DE LA PARCELLE

Coordonnées du gestionnaire :

Maître d'ouvrage :



Association COPAGE

Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH)
25, avenue Foch – 48 000 – MENDE
Tél. 04 66 65 64 57 – Mail : copage@lozere.chambagri.fr

Partenaires techniques :



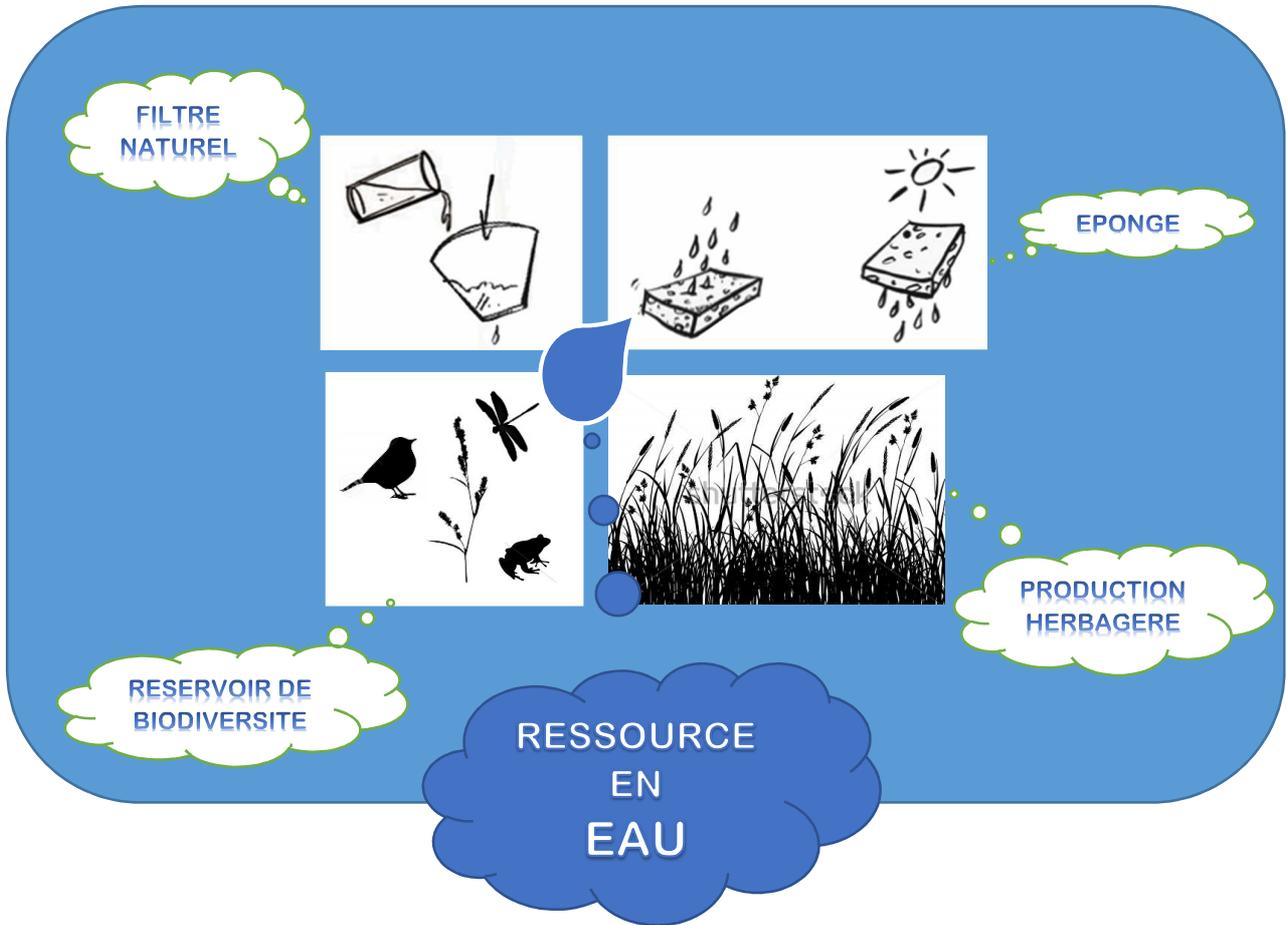
SAFER Occitanie – Service départemental de la Lozère

25, avenue Foch – 48 000 – MENDE
Tél. 04 66 49 00 90 – Mail : service-48@safer-occitanie.fr

Partenaires financiers :



On reconnaît de multiples fonctions aux zones humides :



Et bien d'autres encore...

- Puits de carbone
- Corridors écologiques
- Qualité des paysages
- Autres usages économiques et loisirs (pêche, chasse, cueillette, etc.)

**POUR CES RAISONS, IL EST IMPORTANT
DE LES PRESERVER ET DE LES ENTRETENIR**

Vous souhaitez agir en faveur des zones humides ?

Vous pouvez, en tant que gestionnaire de milieux humides agricoles, **adhérer à la présente convention** (pour une durée de 5 ans reconductible tacitement), et ainsi **bénéficier à titre gratuit** d'interventions de la Cellule d'Assistance Technique du COPAGE et participer au fonctionnement du réseau de gestionnaires agricoles adhérents.

→ Vos engagements pour garantir des zones humides en bon état :

- Adopter des pratiques agri-environnementales favorables aux milieux humides :
 - Pâturage extensif : chargement et période adaptées à la portance du sol et à la ressource
 - Raisonner les intrants de façon à respecter la flore spontanée et l'équilibre en nutriments de la parcelle
 - Choisir des engins agricoles adaptés pour éviter le tassement du sol et/ou la création d'ornières
 - Lors de tout aménagement, veiller à ne pas intercepter l'alimentation en eau de la parcelle humide ou perturber son fonctionnement hydrologique
 - Le cas échéant, entretenir les rases existantes sur les bases « vieux fond, vieux bords »
- Mettre en place, sur les parcelles humides identifiées « site », les préconisations de gestion durable adaptées et concertées selon les indications annexées à la présente convention :
 - Carte(s) de localisation
 - Notice de gestion
- Accepter et participer au suivi du site permettant de faire un bilan des actions mises en place

→ Les engagements de la Cellule d'Assistance Technique (CATZH) du COPAGE :

- Se tenir à votre disposition pour répondre aux questions de gestion des zones humides
- Vous apporter des conseils techniques
- Vous aider dans les démarches spécialisées :
 - Demande de financement
 - Dossier réglementaire
 - Cahier des charges technique
 - Consultation des entreprises
- Assister les travaux le cas échéant
- Diffuser l'information et les documents de communication relatifs aux zones humides auprès du réseau de gestionnaires adhérents à la CATZH
- Organiser des journées d'échanges techniques et des visites thématiques

La présente convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Je m'engage à respecter les bonnes pratiques favorables à la gestion durable des zones humides, décrites dans la notice de gestion en annexe, et **adhère au Réseau Zones Humides du COPAGE.**

A ce titre, j'autorise le COPAGE à mentionner mon nom dans le cadre du Réseau Zones Humides.

Fait en deux exemplaires à

Le

Nom et signature du gestionnaire

Le Président du COPAGE,
Monsieur Patrice BOULET

